

A L'ORIGINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : RUE DU COMMERCE
ZI LE MARTRAY
14730 GIBERVILLE
879 505 535 RCS CAEN

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION
DE LA GÉRANCE DU 03 MARS 2026

L'an Deux mille vingt-six,
Le 3 mars 2026,
Au siège social,

Le soussigné Tarik OUANOUKI, gérant de la Société A L'ORIGINE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par l'associé unique,

Décide :

- de transférer le siège social du Rue Du Commerce, ZI Le Martray, 14730 Giberville au 5 Chemin de Moulines 14220 BARBERY à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé 5 Chemin de Moulines, 14220 BARBERY."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture et ratifié par l'associé unique.

Tarik OUANOUKI
Gérant et Associé unique